

Holding Caroline et Mathias transmissions/ question

Me François Stanislas THOMAS <fsthomas@notaires.fr>
To: Caroline Parent <cparentgros@gmail.com>

Tue, Jun 4, 2024 at 8:45 PM

Bonsoir Caroline

Ci-dessous les calculs en supposant que vos enfants disposent d'un abattement de donation intégral ce qui suppose qu'aucune donation ne leur ait été faite ces 15 dernières années (Je n'en ai pas trouvé chez moi) :

Sur une base en pleine propriété de 84.740 € :

1°) Caroline : usufruit de 60 % donc NP de 40 %

NP donnée = 40 % x 84.740 € = 33.896

Soit moitié par enfant = 16.948 €
Abattement = -100.000
Base taxable = 0

Le pacte Dutreuil accorde une décote de 75 % à la base soit par enfant un net taxable de 25% x 16.948 = 4.237 €
Cela permet de sauvegarder un peu plus le solde d'abattement pour les 15 prochaines années.

2°) Mathias : usufruit de 70 % donc NP de 30 %

NP donnée = 30 % x 84.740 € = 25.422

Soit pour l'enfant unique = 25.422 €
Abattement = -100.000
Base taxable = 0

Le pacte Dutreuil accorde une décote de 75 % à la base soit par enfant un net taxable de 25% x 25.422 = 6.356 €
Cela permet de sauvegarder un peu plus le solde d'abattement pour les 15 prochaines années.

Attention, je pense que le cabinet ANDRE a du vous expliquer que le pacte dutreuil ne fonctionne en cas de démembrement de propriété que si les statuts limitent strictement les droits de l'usufruitier aux décisions d'affectation du résultat ce qui implique une perte majeure de contrôle à la majorité des enfants !

Stanislas

-----Message d'origine-----

De : Caroline Parent <cparentgros@gmail.com>
Envoyé : mardi 4 juin 2024 17:54
À : fsthomas@notaires.fr; Corinne Bethune <crobertbethune@yahoo.fr>
Objet : Holding Caroline et Mathias transmissions/ question
[Quoted text hidden]
Envoyé de mon iPhone=

OPTION
RETENUE

SANS PACTE
DUTREUIL